

ment se pourvoir d'institutions, collèges, universités, séminaires encore insuffisants, et qui, dit Mgr Gabriels, « ne sont que des pygmées à côté d'institutions comme Harvard, Yale, et autres fondées ou entretenues par les Etats, ou par des milliardaires philanthropes. »

Mgr *Gabriels* dit un mot, en passant, des pertes catholiques qu'il explique, tout en les déplorant; de la délégation apostolique établie à Washington, des nouvelles possessions acquises par la République à la suite de la guerre avec l'Espagne en 1897; des missions indiennes et nègres, et termine son étude par un tableau synoptique de la situation de l'Eglise aux Etats-Unis, en 1800, 1850, 1875, et 1900, juxtaposant des chiffres qui sont la preuve éclatante d'un immense succès.

LES CONGREGATIONS

Déclaration des Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France

Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation, touche à son terme.

Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés, Provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se